

# MAGHREB

Par Anouar Chennoufi, Bizerte, Tunisie



## Échos de Tunisie

### Projet national d'autoroutes

La longueur des autoroutes tunisiennes passera, d'ici 2007, à 360 km contre 50 km uniquement en 1986. L'objectif étant d'établir un lien à la fois rapide et confortable entre les deux frontières diamétralement opposées du pays, celle avec l'Algérie au nord et celle avec la Libye au sud.

C'est dans ce cadre que le Président Zine El Abidine Ben Ali a donné, en août 2004, le coup d'envoi du projet de l'autoroute reliant Msaken à Sfax. Les travaux ont démarré, de façon effective, en septembre 2004.

Ces travaux se répartissent sur quatre tronçons et sont attribués à neuf entreprises : huit tunisiennes et une italienne. Selon M. Mohamed Salmen, directeur du projet, «cette mesure a été prise afin de permettre aux entreprises tunisiennes de participer, ces dernières n'étant pas capables d'assurer seules la réalisation de grands tronçons».

La longueur totale de l'autoroute est de 97,7 km, avec une bretelle de sortie vers la ville de Sfax faisant 6 km de longueur. Son emprise minimale est de 90 m. Le délai de réalisation est de trente mois. Il est ainsi prévu que les travaux seront achevés en juin 2007. L'état d'avancement actuel est de 20%. Cependant, l'avancement des travaux varie d'un tronçon à un autre. Ces différences s'expliquent par le décalage entre les dates de démarrage des travaux pour chacun des tronçons.

Les travaux comportent trois étapes: le terrassement, l'ouvrage béton et la construction de la chaussée. En marge des travaux relatifs à la construction de la route, des travaux annexes sont réalisés. Ils concernent soit la construction des passages inférieurs et supérieurs (ouvrage d'art), soit les intersections avec les cours d'eau (ouvrages hydrauliques). Selon la nature et l'importance des cours d'eau traversés, on distingue deux catégories d'ouvrages hydrauliques : les grands ouvrages hydrauliques (GOH) et les petits ouvrages hydrauliques

(POH).

Le projet comporte 5 GOH, 96 POH, 53 passages supérieurs et 3 passages inférieurs. Six échangeurs assureront la liaison avec le réseau routier avoisinant et notamment avec la route nationale n° 1. On signale que quatre aires de repos seront construites de part et d'autre de l'autoroute : deux au niveau d'El Jem et deux autres au niveau d'El Borgine

### Adoption d'un projet de loi relatif à l'amendement du Code de la presse

La Chambre des Conseillers a examiné le projet de loi organique portant amendement du Code de la presse.

Ce projet de loi intervient en concrétisation des décisions annoncées par le Président Zine El Abidine Ben Ali à l'occasion de la Journée nationale de la culture et relatives à l'annulation de la formalité du dépôt légal et aux sanctions prévues par le Code de la presse en cas de non-respect de cette procédure.

Le projet de loi prévoit l'ajout d'un nouveau paragraphe à l'article 3 du Code de la presse, en vertu duquel les quotidiens, les périodiques et les revues à caractère informatif ne sont plus soumis au dépôt légal mentionné dans l'article 2 du code et ne seront plus concernés par les dispositions de l'article 12 relatif aux sanctions résultant de l'inobservation de ces dispositions.

Le ministre a rappelé le bond qualitatif réalisé par l'Agence Tunis-Afrique Presse (TAP) dans le domaine de l'informatique à travers la modernisation du traitement des dépêches et la création d'un site web, ainsi que l'informatisation des services de l'Etablissement de la radio et de la télévi-

sion tunisiennes et de plusieurs journaux nationaux.

En réponse aux questions relatives aux mesures devant être prises par le ministère pour sauvegarder les archives nationales dans le domaine de la presse écrite, M. Rafaâ Dekhil a indiqué que les journaux et les revues vont être progressivement confiés aux institutions concernées.

Sur un autre plan, le ministre a évoqué les avantages de la mise de l'Institut de presse et des sciences de l'information (IPSI) sous la tutelle commune du ministère de l'Enseignement supérieur et du ministère de la Communication et des Relations avec la Chambre des Députés et la Chambre des Conseillers.

Pour ce qui est de la presse électronique, M. Rafaâ Dekhil a souligné la détermination du Chef de l'Etat à mieux organiser ce secteur, qui connaît un développement important.

Les conseillers ont ensuite adopté à l'unanimité ce projet de loi organique.

Correspondance de Bizerte, Tunisie d'Anouar Chennoufi.

### Tout types d'assurances Une gamme complète de produits et de services d'assurances.

Assurance hypothécaire  
Assurance-maladies pour travailleurs autonomes  
Assurance-vie et maladies graves  
Assurance-salaire  
Assurance-Auto

Prêt hypothécaire  
Planification et projections de retraite  
(REER, CRI, FERR, FRV) Halal  
Placements garantis  
Planification successorale  
Testament notarié, mandat en cas d'incapacité  
Convention entre actionnaires

Il me fera plaisir de vous rencontrer et d'en discuter avec vous.  
«N'oubliez pas que trop de gens assurent mal leur avenir ou l'avenir de ceux qui leur survivent.»

### A Complete Product Line for all your Insurance Needs!!

Mortgage Insurance  
Medical Insurance for Independent Workers  
Life Insurance and Fatal Disease Insurance  
Salary Insurance  
Automobile Insurance

Mortgage Loan  
Financial Planning and Retirement Preparation  
(RRSP, RESP, RIFF, ...) Halal  
Guaranteed Investments  
Notary Services

I would be more than happy to meet with you to discuss with you!

«Don't Forget... too many people don't properly ensure their futures, or the futures of those who will outlive them.»

Kamal Abou-Harya  
Conseiller en sécurité financière  
Tél. Bureau : (450) 672-6410  
Cell: (514) 758-7861